

Pour une gouvernance publique, efficiente, durable, équitable et créative

Rechercher dans le site valider

Abonnez-vous gratuitement :

votre e-mail



Questions à ... [Actualité](#) [Rapports](#) [Initiatives](#) [Juridique](#) [Formations](#) [Associations](#) [Agenda](#)

N°68 du 21 au 27 mai 2009

Feuilleter S'abonner au RSS

Imprimer

N°68 du 21 au 27 mai 2009

Questions à ...

Eric Ciotti, député, président du conseil général des Alpes-Maritimes : «La crise nous oblige à changer de manière drastique nos comportements»



Actualité

Satisfecit gouvernemental sur l'avancée de la RGPP malgré les retards
Préparation de la loi de finances pour 2010 : audits sur les opérateurs de l'Etat
La réforme de la formation initiale des fonctionnaires sera prête pour la rentrée 2010
Réforme des collectivités locales : François Fillon prend ses distances avec la suppression de la clause de compétence générale.

Rapports

Les Français de plus en plus critiques sur la prise en charge des personnes âgées.
Rapport sénatorial sur le coût de la réforme du Conseil économique, social et environnemental

Juridique

Une loi pour simplifier la vie administrative
Protection fonctionnelle du maire : sauf faute détachable, le juge administratif ne devrait pas surseoir à statuer

Initiatives

Création d'Atout France, nouvel opérateur unique de l'État pour le tourisme
Appel à idées avant la vente de terrains de l'Etat difficiles à reconvertir

●●● **Dominique LEGRAND, Président de l'AN2V (Association nationale des villes vidéosurveillées) : «La vidéosurveillance est un excellent outil pour gérer l'espace urbain»**

La vidéosurveillance ou vidéoprotection connaît un essor très important en France. Michèle Alliot-Marie, ministre l'Intérieur, a fixé un objectif de triplement du nombre de caméras dès 2009. Où en est-on dans les villes aujourd'hui ?



Nous organisons en juin prochain les 3èmes Assises de la vidéosurveillance à Arras, et nous voyons bien aujourd'hui que la vidéogestion de l'espace public concerne toutes les villes de France. Chaque ville possède déjà un dispositif ou est en train de le concevoir. C'est une démarche de fond qui va structurer notre paysage urbain. Nous travaillons sur quatre plans qui nous semblent essentiels : la stratégie, l'organisation, la sécurité juridique et le développement technologique. Quand les responsables publics abordent le sujet, ils doivent le prendre sur ces quatre plans. On n'oublie pas l'aspect quantitatif : il y a des caméras, elles sont de plus en plus nombreuses, mais l'important est de savoir ce qu'on en fait. Il est essentiel de se concentrer sur les équipes qui mettent en œuvre cette vidéosurveillance, et de se doter d'une éthique pour l'action.

La ministre de l'Intérieur parle de vidéoprotection. A l'origine, on utilisait le mot de vidéosurveillance et votre association parle maintenant de vidéogestion. Pourquoi ce glissement sémantique ?

Les caméras sont partout, dans les préfectures, dans les parkings, dans les musées, dans les équipements publics et le discours dominant, centré sur la sécurité, est tenu par le ministère de l'Intérieur, sous l'influence de la Police nationale. Notre Association des villes vidéosurveillées a plutôt une approche de territoire. Sur le territoire urbain, il y a bien sûr la Police nationale mais il y a aussi une pluralité d'acteurs avec d'autres compétences et d'autres champs d'intervention sur l'espace public : occupation du domaine public, environnement, désagréments et pannes diverses. La vidéosurveillance est un excellent outil pour gérer l'espace urbain. Pour cette raison, nous préférons parler de vidéogestion que de vidéosurveillance. C'est un outil efficace pour mieux gérer la ville, pour permettre aux services municipaux et aux opérateurs de service public d'être plus réactifs, pour apporter plus de services et être plus attentifs à la qualité du cadre de vie au quotidien, tout en dépensant moins d'argent.

Avec la généralisation des caméras, sommes-nous entrés dans une société sécuritaire qui restreint les libertés individuelles ? Faut-il avoir peur d'un « Big Brother » au cœur des villes ?

Bien sûr qu'il faut être conscient des risques, de la présence de cet œil, qui de surcroît enregistre. Quelle est la finalité du dispositif ? Qui peut regarder les images ? En France, le dispositif législatif et réglementaire est précis. Il est sans cesse amélioré pour éviter toutes les dérives intrusives qui iraient à l'encontre des libertés des citoyens. La CNIL fait un travail précieux et participera d'ailleurs à nos Assises d'Arras. Notre association participe aussi activement à la sécurisation des règles du jeu. La vidéosurveillance ne doit concerner que l'espace public. Dans les centraux, les opérateurs doivent savoir lire les images, en commençant par une multitude de petites choses qui vont permettre d'intervenir plus rapidement dans l'espace public pour le bien-être des citoyens : encombrements, pannes... Concernant les images enregistrées, seul un officier de police judiciaire doit pouvoir ouvrir ces enregistrements car la vidéosurveillance a fait ses preuves pour participer à l'élucidation d'affaires et faire baisser la délinquance.

www.an2v.org
www.assises-vidEOSurveillance.com